

L'Agence Régionale de Santé La Réunion engage en 2022 l'écriture du nouveau Projet Régional de Santé qui sera adopté fin octobre 2023.

Ce Projet Régional de Santé couvrira la période 2023-2033 et définira, pour les 10 prochaines années, les orientations et actions prioritaires pour améliorer la santé des réunionnais. Il se composera de plusieurs documents :

-Un cadre d'orientation stratégique, fixant à 10 ans, les priorités d'amélioration de la santé et de lutte contre les inégalités de santé à La Réunion

-Un schéma régional de santé, définissant sur les 5 prochaines années, les actions retenues pour répondre à cette ambition ; ce schéma comportera les cibles d'évolution de l'offre de soins hospitalières, mais aussi les objectifs relatifs à la prévention, aux soins de ville, aux accompagnements médico-sociaux, à la formation et au développement des professions de santé, à la coopération entre les acteurs de la santé, et à l'ensemble des conditions de vie qui font, au quotidien, la santé de chacun.

Un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

Un Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

L'élaboration du PRS repose sur une démarche participative, ouverte à l'ensemble des acteurs et professionnels de la santé, des élus, des administrations et institutions de l'Etat et des collectivités locales, et des citoyens.

Plusieurs consultations seront ainsi ouvertes dans les 18 prochains mois afin de recueillir les analyses, propositions et avis.

Définir les priorités d'action en santé pour 10 ans suppose d'abord de partager les connaissances et données disponibles au travers d'un état des lieux.

A ce titre, l'ARS met à la disposition de tous, **deux types de documents** :

-Un bilan du Projet Régional de Santé actuellement en vigueur : ce bilan qui couvre la période 2018-2021 se compose d'une synthèse des principales réalisations, **d'un état des indicateurs initialement retenus pour évaluer la portée des politiques de santé**, d'une présentation détaillée des actions mises en œuvre pour chacune des orientations stratégiques alors retenues (bilan des feuilles de route annuelles) et d'un bilan de l'offre sanitaire et médico sociale.

-Un portrait socio-sanitaire de La Réunion, rendant compte des principales données et statistiques permettant d'approcher l'état de santé des réunionnais et la situation de l'offre de santé. Ce portrait, réalisé avec le concours de l'Observatoire Régional de la Santé La Réunion (ORS), comportent de nombreux renvois à des études et à des tableaux de bord plus détaillés sur chacune des thématiques abordées.

ETAT DES INDICATEURS TRACEURS

du Cadre d'Orientation Stratégique du PRS

L'article L.1434-1 du Code de la santé prévoit que chaque ARS arrête et met en œuvre un Projet Régional de Santé (PRS) pour son territoire :

- Un Cadre d'Orientation Stratégique (COS) pour une période de 10 ans
- Un Schéma Régional de santé (SRS) et un Programme Régional d'accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) pour une période de 5 ans.

Ainsi le Cadre d'Orientation Stratégique du Projet Régional de Santé pour la Réunion comporte huit orientations stratégiques auxquelles sont adossés des indicateurs visant à mesurer l'évolution de l'état de santé de la population sur une période de 10 ans. Selon la disponibilité des données, ces indicateurs mesurent les améliorations attendues, et ce par rapport à une année de référence (Valeur T0).

Le présent document rassemble pour chaque priorité de santé les données quantitatives de ces indicateurs disponibles au moment de la rédaction du document.

Rappel des orientations stratégiques du PRS 2018-2028

Huit priorités de santé sur lesquelles des progrès sensibles sont attendus sur la période 2018-2028 :

1. L'amélioration de la santé de la femme, du couple et de l'enfant
2. La préservation de la santé des jeunes
3. L'amélioration de la santé nutritionnelle
4. La qualité de vie et la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
5. La prévention et la prise en charge des maladies chroniques
6. La promotion et la protection de la santé mentale
7. L'environnement au service de la santé
8. Le renforcement de la veille sanitaire et de la réponse aux situations exceptionnelles en territoire insulaire

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : L'amélioration de la santé de la femme, du couple et de l'enfant

La Réunion présente une surmortalité maternelle et infantile. Les naissances prématurées et les complications mère-enfants sont aussi plus fréquentes sur ce territoire. Les facteurs de risque pesant sur les grossesses sont davantage représentés.

Les troubles liés à l'alcoolisation fœtale semblent nettement plus fréquents à La Réunion, avec une mobilisation récente et coordonnée des pouvoirs publics.

Le recours à l'IVG interroge également l'effectivité de l'accès et de la maîtrise de la contraception.

Les violences intrafamiliales, surreprésentées, sont une atteinte forte et durable à la santé.

L'ensemble de ces éléments, pour des populations jeunes, justifie d'agir fortement en faveur de la santé sexuelle et reproductive.

Le parcours de la femme enceinte et du nouveau-né doit faire l'objet d'améliorations. Il importe notamment de mieux accompagner les grossesses à risque.

Enfin, le parcours de l'enfant jusqu'à 6 ans doit faire l'objet d'actions spécifiques, notamment dans l'organisation des dépistages, la vaccination, et la prise en charge précoce des troubles nutritifs et du développement.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Réduire la morbi-mortalité maternelle et infantile
2. Améliorer la santé sexuelle des femmes et des hommes
3. Repérer, prévenir et prendre en charge les violences intrafamiliales
4. Dépister et agir précocement sur les troubles du développement de l'enfant

-Taux de mortalité infantile

Indicateur T0 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
6,3 / 1 000	6,1 / 1 000	7,3 / 1 000	6,6/1 000
			3,5/1000 (France Métropole)

Sources : INSEE

Taux de mortalité périnatale

Indicateur T0-2018	Année 2018	Année 2019	Année 2020
12,18 / 1 000	12,18 / 1 000	12,71/1000	12,34/1000

Sources : ScanSanté – Indicateurs de santé périnatale – FFRSP – ATIH (PMSI MCO)

-Taux de Mortalité maternelle

Indicateur T0-2016
11,9 / 1 00 000

Sources : CEPIDC-INSEE

-Part des femmes enceintes engageant leur suivi de grossesse au 3e trimestre

Indicateur T0-2018	Année 2019	Année 2020
5,80%	5,37%	4,08%

Sources : PMSI

Incidence du VIH

Indicateur T0-2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
10,2	6,7	6	5,2

Sources SNDS : Incidence de nouvelles admissions en ALD VIH sur 1 an -

-Incidence du VHB

Indicateur T0-2016	Année 2021
49/100 000	Données non disponibles

Sources : Enquête LaboHep

-Part des grossesses chez les mineures

Indicateur T0-2018	Année 2019	Année 2020
3,24%	2,82%	2,47%

Sources : -INSEE-SAE-PMSI-CNAMTS

-Taux de Recours à l'IVG

Indicateur T0-2018	Année 2020
22,3 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans	21,8 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (tx standardisé 21,9)
	14,8% (taux standardisé) France Métropole

Sources : SAE-PMSI-CNAMTS

-Taux de Couverture vaccinale à 24 mois pour les 11 vaccins obligatoires

Indicateur T0-2017	Année 2018	Année 2021
DTPC(diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche) : 97% Hib : 96,5% VHB (3 doses) : 95,4% ROR (rougeole , oreillon rubéole) (2 doses) : 85,2% MéningoC (2 doses) : 67,2%	VHB (3 doses) : 95,2% (certificat de santé 2018)	Non disponible

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : La préservation de la santé des jeunes

La Réunion se caractérise par la jeunesse de sa population, ce qui appelle une politique de santé innovante et en mesure de s'adresser à ce public parfois éloigné du système de santé ou de la préoccupation de sa santé.

La diversité des problématiques rencontrées par la jeunesse nécessite la mobilisation de nombreux acteurs autour du parcours des jeunes, allant bien au-delà des seuls services de santé : familles et parents, éducation nationale, direction de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, collectivités locales, secteur associatif,...

L'enjeu est éducatif et sanitaire, et constitue un investissement pour le futur de la santé et de nos sociétés.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Développer les compétences psychosociales¹ chez les jeunes
2. Réduire les comportements à risque chez les jeunes
3. Favoriser l'accès à la santé des jeunes en situation de précarité ou en difficulté d'insertion sociale

-Indicateur du score de bien être (test ADRS) : non disponible

-Part des jeunes de 16 ans avec consommation d'alcool et de tabac : en attente donnés

-Nombre d'hospitalisation pour tentatives de suicide chez les moins de 25 ans pour 1000 habitants

Indicateur T0-2017	Année 2021
152/100 000	164/100 000

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : L'amélioration de la santé nutritionnelle

La nutrition est enjeu majeur de santé publique à La Réunion, avec une mobilisation renouvelée des acteurs locaux autour du Programme Régional Alimentation Activité Nutrition Santé (PRAANS) et de la Conférence de consensus diabète 2016-2017, partageant les constats pour la Réunion :

- d'une forte prévalence de la surcharge pondérale et de l'obésité,
- de comportements alimentaires éloignés des recommandations sanitaires,
- d'une activité physique insuffisante pour les personnes à risque nutritionnel.

La prévalence du diabète, de l'insuffisance rénale chronique (IRC), et des maladies cardiovasculaires (MCV) traduit cette défaillance de la nutrition dans les deux territoires, malgré une mobilisation accrue des pouvoirs publics et de la société civile.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Prévenir et prendre en charge les situations de dénutrition,
2. Ralentir la progression de l'obésité et du surpoids
3. Ralentir la croissance des pathologies nutritionnelles et métaboliques

-Taux de prévalence du surpoids et de l'obésité en grande section de maternelle et en classe de 6eme :
donnée non disponible

-Nombre de nouvelles admissions en ALD diabète

Indicateur T0-2018	Année 2020
4307	5542

Sources : tableau bord ORS

-Patients pris en charge pour leur diabète :

-79 900 patients pris en charge **en 2019** soit 9% de la population générale . Entre 2015 et 2019 : + 3% d'augmentation en moyenne par an.

-90% des patients pris en charge ont un traitement médicamenteux.

ORIENTATION STRATEGIQUE 4:La qualité de vie et la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Le vieillissement engagé de la population à La Réunion implique d'anticiper l'évolution nécessaire de l'offre sanitaire et médico-sociale pour faire face à un allongement de l'espérance de vie, des situations de dépendance lourde, un cumul de fragilités sociales et médicales, une augmentation des maladies chroniques et des troubles psychiques. Le repérage et la prévention de la perte d'autonomie sont à mobiliser fortement, pour limiter ou retarder les effets du vieillissement, et soutenir les aidants.

Cette exigence répond à la demande sociale d'accompagnement des personnes dépendantes au plus près de leur lieu de vie, d'adaptation de leur environnement, et de conservation d'une vie sociale de qualité. La réponse institutionnelle, légitime dans certaines situations de grande dépendance et d'épuisement de l'entourage, ne pourra se développer à hauteur de ce défi démographique et économique ; une évolution de l'offre de soins et d'accompagnement est donc nécessaire.

La mise en place de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », inscrite dans la loi de modernisation de notre système de santé (2016), vise également à lutter contre les ruptures de parcours, à partir d'un changement des pratiques et des coopérations entre acteurs, autour du projet de vie de la personne en situation de handicap. Elle suppose une réorientation de la réponse médico-sociale, et un effort partagé pour rendre la société inclusive.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Prévenir et retarder la perte d'autonomie chez les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
2. Soutenir l'inclusion sociale des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
3. Adapter les services de santé à l'évolution des besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

-Age moyen d'entrée en GIR 1-2 et 3-4 : En attente données

-Part des Personnes Âgées porteuses d'une pathologie invalidante

Indicateur T0-2018
79/100 000 PA âgées de 60 ans et plus

- Part de d'offre de service dans les capacités medico- sociales pour enfants et adultes handicapés

Indicateur T0-2018	Année 2021
22,9%	33%

-Nombre d'adultes maintenus en ESMS pour enfants au titre de l'amendement CRETON

Indicateur T0- 2018	Année 2020	Année 2021
281	349	323

ORIENTATION STRATEGIQUE 5: La prévention et la prise en charge des maladies chroniques

Souvent associée au vieillissement progressif de la population, l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques appelle une amélioration constante du dépistage et de la prise en charge précoce afin d'éviter les complications altérant la qualité de vie et consommatrices de ressources en santé.

Ceci oblige à revoir les dispositifs de prévention, à renforcer la coordination des parcours de santé, et à encourager l'autonomie des patients.

La réduction de l'incidence des maladies chroniques, et l'amélioration de leur prise en charge, concentrent une part importante des améliorations attendues de l'état de santé de la population, et requièrent dès lors une évolution des pratiques et des organisations, et une association plus forte de la société civile et des intervenants publics au-delà du seul champ sanitaire.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Éviter la survenue des maladies chroniques chez les personnes à risque
2. Éviter ou ralentir la dégradation de l'état de santé des personnes atteintes de maladies chroniques et préserver leur autonomie

-Age moyen d'entrée en dialyse : Donnée non disponible

-Taux de participation aux dépistage du cancer du sein, colorectal et du col de l'utérus

-Taux de participation aux dépistage du cancer du sein

Indicateur T0-2018-2019	Année 2019- 2020
46,10%	44,9%

Source : SPF

-Taux de participation aux dépistage du cancer colorectal

Indicateur T0-2018-2019	2020-2021
24,60%	28,4%
30,5% (France entière)	34,6%(France entière)

Source : SPF

-Taux de participation aux dépistage du cancer du col de l'utérus

Indicateur T0-2018-2019	Année 2019-2020
61,8%	44,9%

Source : SPF

-Part des adultes fumeurs

Indicateur T0-2014
24,10%

Source : Baromètre Santé

ORIENTATION STRATEGIQUE 6 : La promotion et la protection de la santé mentale

La prise en charge et l'accompagnement des troubles psychiatriques et du handicap psychique, à La Réunion, se caractérisent par un sous-recours important dû à un déficit structurel de l'offre et des moyens. Les caractéristiques démographiques, avec une population très jeune (plus de 40% de moins de 20 ans), évoluant dans un environnement social précaire, exposée aux consommations de produits psychoactifs, nécessite une réponse spécifique du PRS.

De même, le vieillissement de la population fait émerger des pathologies nouvelles pour lesquelles les réponses en géro-psi-chiatrie sont insuffisamment définies et développées.

L'augmentation de la capacité des individus et des collectivités à faire face aux atteintes psychiques (compétences psychosociales, compétences parentales, bien-être à l'école ou au travail, lutte contre les stigmatisations des personnes en situation de handicap psychique,...) sont des pistes de développement.

Un processus positif doit être impulsé visant à renforcer la capacité des personnes à améliorer leur santé mentale, au-delà de la prise en charge nécessaire des personnes atteintes de troubles psychiatriques. Parallèlement à cette démarche, l'ensemble des acteurs des territoires de La Réunion s'accordent sur un objectif commun de renforcement de l'inclusion sociale des personnes atteintes de troubles psychiatriques (scolarité, formation, emploi, logement, santé...).

A La Réunion, la mise en place d'une communauté territoriale de santé mentale – « Communauté Territoriale 974 » (CTSM974), et les travaux menés avec l'appui de l'ANAP depuis 2016 traduisent un dynamisme et un engagement des acteurs du sanitaire, du social et du médicosocial en faveur d'une approche pluridisciplinaire de l'accompagnement des personnes. Le PRS oriente ses priorités dans la consolidation et le renforcement des travaux impulsés avec l'ANAP sur l'amélioration des parcours en psychiatrie et santé mentale. Il s'appuiera sur la communauté territoriale de santé mentale 974, pour établir le Diagnostic Territorial et le Projet Territorial de Santé Mentale.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Favoriser le bien être mental, la prévention de la souffrance psychique et des conduites suicidaires
2. Améliorer les parcours de santé des personnes ayant des troubles ou un handicap psychique :
3. accès aux soins et aux accompagnements sociaux et médicosociaux,
4. qualité de vie et inclusion sociale des personnes avec trouble psychique
5. Faire évoluer les pratiques des professionnels du sanitaire, du social et du médicosocial

- Part des bénéficiaires ayant eu au moins une délivrance d'anxiolytique, dhypnotique ou d'anti dépresseurs

Indicateur T0-2018	2020
8,48%	10%

Source : SNDS –

-Nombre d'hospitalisation pour tentative de suicide chez les plus de 25 ans pour 1000 habitants :En attente données

ORIENTATION STRATEGIQUE 7 : L'environnement au service de la santé

La prise en compte des déterminants environnementaux constitue un enjeu sanitaire majeur, certains risques de base (eau, assainissement, logement) n'étant toujours pas sous contrôle.

Au-delà de la limitation des impacts sanitaires de l'environnement, il s'agit également de promouvoir un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé, prenant en compte les évolutions climatiques, et une veille aux risques émergents.

Cette priorité stratégique sera traduite dans les plans régionaux santé environnement en cours d'élaboration à La Réunion, constituant une programmation de l'action publique, conduite par l'ARS et les DEAL, et devant largement mobiliser l'ensemble des institutions et des collectivités, et prendre appui sur une sensibilisation accrue de la population, notamment au travers d'approches en santé communautaire.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Assurer les conditions minimales de santé environnementale
2. Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé
3. Développer une culture commune en santé environnementale

-Part de la population disposant d'une eau de consommation de qualité sanitaire : En attente données

ORIENTATION STRATEGIQUE 8: Le renforcement de la veille sanitaire et de la réponse aux situations exceptionnelles en territoire insulaire

La Réunion est une zone endémique pour les maladies vectorielles.

L'île fait face à une réalité de menaces épidémiques propres aux pays tropicaux et à des risques de catastrophes naturelles accrus pouvant déstabiliser l'offre de soins dans un contexte d'éloignement géographique. Ceci implique de conforter la capacité de gestion de crises, et de veille et sécurité sanitaire

Les actions réalisées en matière de veille sanitaire doivent donc être poursuivies. L'expertise aujourd'hui développée par l'Agence de Santé Océan Indien et par ses partenaires peut favoriser la réalisation d'actions de coopération régionale. Enfin, la capacité de réponse du système de santé aux situations exceptionnelles doit être renforcée.

Rappel des objectifs généraux à 10 ans

1. Conforter la coopération régionale autour des enjeux de veille sanitaire
2. Consolider la capacité de veille et de vigilance du système de santé
3. Renforcer la capacité de réponse du système de santé à des situations exceptionnelles

-Part des établissements de santé participant annuellement à des exercices AMAVI

Indicateur T0-2018	Année 2021
28%	0%

-Taux de plan ORSAN validé

Indicateur Année 2021
95%